

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 1 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO  
Code du produit: BPTM 8979

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Aérosol

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **C.M.D**  
Adresse: 715 Rue Albert Einstein  
Ville: CS 90501 - 13593 Aix en Provence Cedex 3  
Province ou région: France  
Numéro de Téléphone: +33 4 42 39 78 39  
Fax: +33 4 42 39 77 87

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.

Aerosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 2 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Conserver hors de portée des enfants.

Phrases EUH:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient:

propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol  
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 64742-49-0 Registration No: 01-2119475515-33-XXXX	Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques	>=10% < 25%	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336 - Skin Irrit. 2, H315	-
Index No: 603-117-00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01-2119457558-25-XXXX	[2] propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	>= 5% < 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 3 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

CAS No: 8042-47-5 CE No: 232-455-8 Registration No: 01-2119487078-27-XXXX	huile minérale blanche (pétrole)	>= 5% < 10 %	-	-
Index No: 601-029-00-7 CAS No: 5989-27-5 CE No: 227-813-5 Registration No: 01-2119529223-47-XXXX	, (R)-p-mentha-1,8-diène, d-limonène	<0,1%	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-
Index No: 605-019-00-3 CAS No: 5392-40-5 CE No: 226-394-6 Registration No: 01-2119462829-23-XXXX	citral	<0,1%	Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-
Index No: 607-130-00-2 CAS No: 123-92-2 CE No: 204-662-3 Registration No: 01-2119548408-32-XXXX	[1] [2] acétate d'isopentyle	<0,1%	Flam. Liq. 3, H226	-
CAS No: 128-37-0 CE No: 204-881-4 Registration No: 01-2119565113-46-XXXX	[2] 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	<0,1%	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

MÉLANGE IRRITANTE. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des ampoules ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

##### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

##### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

##### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 4 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

En cas d'incendie, comme risque général, la chaleur peut entraîner l'explosion des récipients. Le produit est extrêmement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables
- Explosions.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles. Éloigner les récipients de la zone s'il n'y a pas de danger de le faire. Rester éloigné des récipients et continuer de les refroidir depuis un endroit sûr.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 5 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	67-63-0	France [1]	Huit heures		
			Court terme	400	980

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 6 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

acétate d'isopentyle	123-92-2	European Union [2]	Huit heures	50	270
			Court terme	100	540
		France [1]	Huit heures	50	270
			Court terme	100	540
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	France [1]	Huit heures		10
			Court terme		

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[2] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	500 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	89 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg bw/day)
, (R)-p-mentha-1,8-diène, d-limonène CAS No: 5989-27-5 EC No: 227-813-5	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	33,3 (mg/m <sup>3</sup> )
citral CAS No: 5392-40-5 EC No: 226-394-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	9 (mg/m <sup>3</sup> )
acétate d'isopentyle CAS No: 123-92-2 EC No: 204-662-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	20,8 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	5,1 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	2,95 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	1,47 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	1,47 (mg/kg bw/day)
2,6-di-tert-butyl-p-crésol CAS No: 128-37-0 EC No: 204-881-4	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	3,5 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 7 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	552 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg sediment dw)
	Soil	28 (mg/kg soil dw)
	STP oral (Hazard for predators)	2251 (mg/L) 160 (mg/kg food)
acétate d'isopentyle CAS No: 123-92-2 EC No: 204-662-3	eau (eau douce)	0,022 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,0022 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	0,22 (mg/L)
	STP	30 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	17,87 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	1,787 (mg/kg sediment dw)
	soil	4,15 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>	
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Aérosol</b>	
<b>Protection respiratoire:</b>		
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.	
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405	
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.	
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.	
Type de filtre nécessaire:	A2	
<b>Protection des mains:</b>		
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.	
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420	

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 8 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Épaisseur du matériau (mm): 0,35
<b>Protection des yeux:</b>			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
<b>Protection de la peau:</b>			
PPE:	Vêtements de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de travail		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347		
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.		
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.		

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquid

Couleur: Incolore

Odeur: Caracteristico

Seuil olfactif: Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité: Non disponible

Limites inférieure d'explosion: Non disponible

Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: -81 °C

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

pH: Non disponible (La substance/le mélange est apolaire/aprotique.).

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Non disponible

Hydro solubilité: Non disponible

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 9 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Liposolubilité: Non disponible  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible  
Pression de vapeur: 51.087 Pa (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)  
Densité absolue: Non disponible  
Densité relative: 0.593 g/ml (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)  
Densité de vapeur relative: Non disponible  
Caractéristiques des particules: Non disponible

### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non disponible  
Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Point de goutte: Non disponible  
Scintillation: Non disponible

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

MÉLANGE IRRITANTE. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des ampoules ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 10 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol  CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	Oral	LD50	Rat	5050 mg/kg bw [1]
		[1] Gigena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978		
	Cutané	LD50	Rabbit	12800 mg/kg bw [1]
acétate d'isopentyle  CAS No: 123-92-2 EC No: 204-662-3	Oral	LD50	Rabbit	7410 mg/kg bw [1]
		[1] Aliphatic alcohols and alkyl esters. Narcotic and lethal potencies to tadpoles and to rabbits. Munch, J.C. 1972.		
	Cutané	LD50	Rabbit	>5000 mg/kg [1]
Inhalation	LC50	Rat	>10000 ppm (6 h) [1]	
	[1] OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), study report, 1991			
Inhalation	LOAEL	Cat	11600 mg/m <sup>3</sup> air [1]	
	[1] Ferdinand Flury und Wolfgang Wirth, International Archives of Occupational and Environmental Health Springer Berlin / Heidelberg ISSN 0340-0131 (Print), Heft Volume 5, Number 1, Seiten 1-90, Dezember 1933, DOI 10.1007/BF02274996			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 11 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

j) danger par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol  CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	Poissons	LC50	Fish	9640 mg/l (96 h) [1]  [1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows ( <i>Pimephales promelas</i> ), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ. of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacean	1400 mg/l (48 h) [1]  [1] Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118
	Plantes aquatiques	Toxicity threshold	Scenedesmus quadricauda	1800 mg/L (7 d) [1]  [1] Comparison of the Toxicity Thresholds of Water Pollutants to Bacteria, Algae, and Protozoa in the Cell Multiplication Inhibition Test, Water Research Vol. 14. pp. 231 to 241
acétate d'isopentyle  CAS No: 123-92-2 EC No: 204-662-3	Poissons	LC50	Leuciscus idus melanotus	36 mg/l (48 h) [1]  [1] Fish toxicity (mg/l) Lüdemann WaBoLu Berlin. The methodology was based on the static fish test with the Gold orfe ( <i>Leuciscus idus melanotus</i> ), according to Mann (1975, 1976), published in Vom Wasser 46 (1976).
	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia magna Straus	205 mg/l (24 h) [1]  [1] Experimental result, Prüfvorschrift DIN 38412 Teil 11.
	Plantes aquatiques	ErC50	Desmodesmus subspicatus	>100 mg/l (48 h) [1]  [1] Study report, 2010. OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test).

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les composants du produit sont conformes aux critères de biodégradabilité du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 12 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	0,05	-	-	Très faible
huile minérale blanche (pétrole) CAS No: 8042-47-5 EC No: 232-455-8	0	-	-	Très faible
, (R)-p-mentha-1,8-diène, d-limonène CAS No: 5989-27-5 EC No: 227-813-5	4,83	-	-	Élevé
acétate d'isopentyle CAS No: 123-92-2 EC No: 204-662-3	2,26	-	21,5 mg/L	Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 13 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.  
Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)

IMDG: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1 (-81°C)

OACI/IATA: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 2

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: Pas Applicable.

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

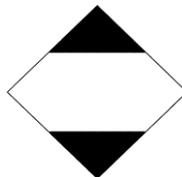
Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-D,S-U

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 1 L

IMDG LQ: 120 ml

ICAO LQ: Pas Applicable.



Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR  
Procéder conformément au point 6.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 93,768 %

Teneur en COV: 556,042 g/l

Le produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

#### **Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:**

hydrocarbures aliphatiques

> 30%

parfums

Allergens: BENZYL BENZOATE; BENZYL SALICYLATE

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 14 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A  
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.  
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.  
Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux:

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:<ul style="list-style-type: none"><li>- les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,</li><li>- la neige et le givre artificiels,</li><li>- les coussins «péteurs»,</li><li>- les bombes à serpents,</li><li>- les excréments factices,</li><li>- les mirlitons,</li><li>- les paillettes et les mousses décoratives,</li><li>- les toiles d'araignée artificielles,</li><li>- les boules puantes.</li></ul></li><li>2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: «Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»</li><li>3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).</li><li>4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.</li></ol>

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Aérosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1  
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## BPTM 8979-NETTOYANT PLASTIQUES SATINÉ VOITURE NEUVE 098450 520cc(400ml) ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 25/04/2022

Page 15 de 15  
Date d'impression: 25/04/2022

Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3  
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2  
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

#### Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.  
BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

#### Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.